

Le Test 2050

Cahier opérationnel

Les trois vocabulaires, sept questions, suivi, décision et réexamen.

Conforme au texte intérieur anglais révisé · Instantané documentaire de juillet 2026 · Version des ressources FR-R2.3

<https://www.corneritaliano.com/fr/2050/ressources/>

*Imprimez à 100 % sur papier US Letter. Imprimez et remplissez à la main, ou modifiez la version Word. Renseignez les faits, documents, version et date.
Les espaces vides sont intentionnels et servent à consigner les éléments probants.*

Carte des trois vocabulaires

Le mode indique le pouvoir exercé par un système. Chaque question reçoit un état de réponse, tandis que la décision organisationnelle consigne ce qui est autorisé dans l'ensemble. N'ajoutez pas ces vocabulaires et ne passez pas automatiquement de l'un à l'autre.

Plan	Vocabulaire et signification	Règle d'usage
Mode du système	Assiste — prépare, organise ou rend visibles des éléments sans choisir l'issue. Propose — recommande une option qu'une personne compétente peut modifier ou refuser. Décide — sélectionne une issue dans le cadre du mandat. Exécute — produit un effet sur le service, dans le monde ou sur les droits.	Décrit le pouvoir exercé pour une tâche et à une étape données. Il peut changer au sein d'un même système.
État de la réponse	Suffisante — étaye une décision uniquement pour la version, la date et le périmètre consignés par écrit. Non résolue — requiert une preuve, un responsable et une échéance. Bloquante — empêche la délégation ou impose de restreindre ou d'interrompre l'usage tant que la condition n'a pas changé.	L'état qualifie chacune des sept réponses.
Décision organisationnelle	Poursuivre — autoriser le périmètre consigné par écrit. Limiter et tester — autoriser un essai délimité, réversible et pouvant être interrompu. Ne pas déléguer — ne pas confier ce pouvoir dans le contexte actuel ; documenter la solution de rechange et son coût, et programmer un réexamen. Interrompre — mettre fin à une autorisation déjà en vigueur.	Consigne le choix d'ensemble. Celui-ci ne découle automatiquement ni du mode ni du nombre de questions dont la réponse est Suffisante.

Du Test à la décision

Étape	Ce qui doit rester observable
1. Test	Finalité, Mandat, Preuve, Répartition, Préjudice, Recours et Sortie ; éléments probants et conditions non compensables.
2. Mandat	Tâches, modes, données, personnes, lieux, durée, volume, registres, interdictions, seuils et pouvoir d'arrêt.
3. Suivi du cycle de vie	Version, bénéfices, exceptions, charge de supervision, incidents, demandes de recours, compétence résiduelle et test de sortie.
4. Limiter, sortir ou interrompre	Restreindre le mandat, passer en mode dégradé, remplacer le système ou interrompre son usage lorsque les conditions ne sont plus réunies.

À RETENIR. Assiste n'équivaut pas à Poursuivre, et Suffisante n'équivaut pas à un jugement favorable. Rouvrez le Test lorsque le modèle, les données, le fournisseur, l'échelle, la tâche ou les responsables changent.

Quand une réponse est Suffisante et quand elle est Bloquante

Finalité — Suffisante lorsque le besoin est observable, les bénéficiaires sont nommés, un critère d'amélioration est écrit et la solution de rechange la moins intrusive ainsi que le coût de la non-intervention ont été comparés. Bloquante lorsque le seul objectif déclaré est « utiliser l'IA » ou réaliser une économie dont le coût pèse sur des personnes qui ne peuvent s'y opposer.

Mandat — Suffisante lorsque le mode est écrit (Assiste, Propose, Décide, Exécute), avec des limites, une personne comptable de la décision et une voie d'escalade, et que la personne chargée de réexaminer les résultats dispose du temps, de l'expertise et de l'autorité nécessaires pour les invalider. Bloquante lorsqu'un système qualifié d'« aide » fonctionne en mode Décide ou Exécute parce que personne ne peut l'invalider à temps.

Preuve — Suffisante lorsque la performance a été mesurée dans le contexte d'utilisation, que les limites connues sont documentées et que la personne à qui le résultat s'impose peut obtenir une explication suffisante pour le vérifier et le contester. Bloquante lorsque la performance en contexte est inconnue ou que le résultat ne peut être expliqué à la personne concernée. L'observation de cas clos ou synthétiques sans effet externe peut être autorisée pour obtenir ces éléments probants ; elle ne constitue pas une délégation.

Répartition — Suffisante lorsque le bilan indique qui gagne et qui paie en temps, en travail, en risque et en pouvoir, y compris les personnes exclues ou mal représentées, et que le coût de la gouvernance est comptabilisé. Bloquante lorsque le gain revient à l'organisation et que le risque est transféré aux personnes les moins protégées, sans compensation ni possibilité de s'y opposer.

Préjudice — Suffisante lorsque les défaillances plausibles sont répertoriées avec leur gravité, leur portée, leur réversibilité et le délai avant préjudice, et que l'alerte, l'arrêt et le confinement précèdent le préjudice. Bloquante lorsque le système agit plus vite que les personnes ne peuvent le comprendre ou l'arrêter, ou qu'une défaillance plausible ne pourrait être contenue dans le périmètre autorisé avant de devenir irréversible pour la personne concernée.

Recours — Suffisante lorsque la personne est informée de l'intervention d'un système et de ce qui s'est passé, obtient les motifs, accède dans un délai annoncé à une personne compétente chargée du réexamen et habilitée à modifier le résultat, et que les corrections atteignent les données ou la procédure en amont. Bloquante lorsque le réexamen est automatisé, se contente de répéter le résultat ou ne dispose pas du pouvoir de le modifier.

Sortie — Suffisante lorsqu'il est possible d'arrêter, de revenir en arrière, de changer de fournisseur ou de choisir une solution de rechange, que la portabilité et l'interopérabilité existent et que le plan de sortie est testé à intervalles prévus. Bloquante lorsque refuser signifie perdre son emploi, ses soins, son accès à l'éducation ou à un service essentiel sans solution de rechange proportionnée.

Non résolue désigne tout ce qui se situe entre les deux : la réponse existe mais il manque un élément, auquel sont associés un responsable et une échéance.

La règle de décision

État de la réponse	Avant l'utilisation	En cours d'utilisation
Au moins une réponse Bloquante	Ne pas déléguer	Interrompre
Aucune réponse Bloquante, au moins une Non résolue	Limiter et tester, avec des effets réversibles, une personne comptable de la décision, des éléments probants, une échéance et un mécanisme d'arrêt déjà consignés par écrit.	Limiter et tester, avec des effets réversibles, une personne comptable de la décision, des éléments probants, une échéance et un mécanisme d'arrêt déjà consignés par écrit.
Toutes les réponses Suffisantes	Poursuivre est permis, avec des conditions et une date de réexamen ; une décision motivée de Ne pas déléguer reste possible	Poursuivre est permis, la date de réexamen est maintenue

Lorsque la santé, la liberté, les revenus, l'éducation, l'identité, les services essentiels ou la sécurité sont en jeu, une réponse Non résolue concernant le Mandat, le Préjudice, le Recours ou la Sortie est considérée comme Bloquante.

Fiche à remplir du Test 2050

Utilisez les pages de la fiche pour identifier le cas et répondre aux sept questions, puis consignez le suivi, la décision et le réexamen. Renseignez des faits datés. Suffisante ne s'applique que dans le périmètre écrit. Pour Non résolue, précisez la preuve nécessaire et désignez un responsable ainsi qu'une échéance. Bloquante restreint ou interrompt l'autorisation. Les bénéfices ne compensent pas l'absence de Recours, de Sortie ou de pouvoir d'arrêt.

Page 1 - Fiche minimale	Consignation
Problème, bénéficiaires et critère de réussite	
Décision ou service concerné	
Système, version, fournisseur et dépendances essentielles	
Mode demandé (les modes peuvent être combinés par tâche)	☐ Assiste ☐ Propose ☐ Décide ☐ Exécute
Données nécessaires et données interdites	
Personnes exposées et groupes les moins protégés	
Conséquence inacceptable	
Intelligibilité vérifiée et cas limite utilisé	
Pouvoir de suspension et mode dégradé	
Préparateur, fonction et responsable de la décision	
Date, motif du réexamen et date de fin prévue	
Délai estimé avant préjudice	
Délai d'intervention mesuré	
Délai d'intervention < délai avant préjudice ?	☐ Oui ☐ Non ☐ non mesuré
Coût de la non-adoption : qui attend, pendant combien de temps et avec quel préjudice	
État du coût de la non-adoption	☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante Cet état qualifie l'estimation et alimente la Finalité, la Répartition et le Préjudice ; il ne constitue pas une huitième question.

Les sept questions - Finalité et Mandat

1. Finalité

Quel problème observable est traité, pour qui et selon quel critère d'amélioration ? Quelle solution de rechange moins intrusive et quel coût de la non-intervention ont été comparés ?

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

2. Mandat

Pour chaque tâche, quel mode s'applique au système — Assiste, Propose, Décide ou Exécute ? Quelles données, quelles personnes, quels lieux, quelle durée et quel volume délimitent son pouvoir ? Quelles actions lui sont interdites et qui peut l'arrêter ?

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

Les sept questions - Preuve et Répartition

3. Preuve

Quelles sources, quelles données, quelles performances en contexte, quelles limites et quels cas de défaillance étayent ce choix ? L'intelligibilité a-t-elle été vérifiée dans le temps disponible à l'aide d'un cas ordinaire et d'un cas limite ?

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

4. Répartition

Qui retire un bénéfice, gagne du temps ou acquiert du pouvoir, et sur qui pèsent le travail, le risque, les coûts matériels, la formation ou la difficulté de contester le résultat ? Qui supporte le coût pendant les corrections et si la délégation n'est finalement pas mise en œuvre ?

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

Les sept questions - Préjudice et Recours

5. Préjudice

Quelle défaillance plausible peut survenir, quelles en sont la gravité et la réversibilité, et combien de temps s'écoule avant qu'elle ne devienne difficile à corriger ? Quel seuil est inacceptable et quelle réparation reste possible ?

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

6. Recours

La personne concernée par le résultat reçoit-elle une notification compréhensible et a-t-elle accès aux éléments susceptibles d'être corrigés ? Accède-t-elle à temps à une personne compétente chargée du réexamen, habilitée à suspendre ou modifier le résultat et à en communiquer les motifs ?

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

Les sept questions - Sortie et suivi

7. Sortie

Le système peut-il être arrêté ou remplacé tout en préservant les données, les droits et les services essentiels ? Les configurations, les autorisations et les registres sont-ils réutilisables ? Le mode dégradé a-t-il été testé ? Quand a eu lieu le dernier test en conditions réelles et qui en supporte le coût ?

Coût du changement (temps, argent) : _____

Test de portabilité effectué le : _____

Part de la tâche encore effectuée manuellement : _____

Faits, documents, version et date des éléments probants :

État de la réponse : ☐ Suffisante ☐ Non résolue ☐ Bloquante

Motif, limite du périmètre et, si une preuve manque, responsable, échéance et conséquence (y compris toute interruption nécessaire) :

Bloquante : remède / condition à modifier / réévaluation : _____

Passage au suivi du cycle de vie

Champ de suivi	Mise à jour
Mandat, mode et version en vigueur	
Bénéfices et préjudices observés par rapport à la fiche	
Exceptions, incidents, demandes de Recours et corrections	
Charge de supervision, formation et compétence résiduelle	
Dernier test de sortie : date, résultat et coût transféré	
Seuil de restriction ou d'interruption atteint	
Responsable et prochain réexamen	

Décision et conditions

Champ	Décision et conditions
Décision organisationnelle	☐ Poursuivre ☐ Limiter et tester ☐ Ne pas déléguer ☐ Interrompre
Motivation	Élément probant décisif, conditions marquées Bloquantes, coût de l'adoption et coût de la non-adoption.
Périmètre autorisé	Tâches, modes, données, personnes, lieux, durée et volume.
Actions interdites ou réservées	Ce qui reste confié à une personne ou placé hors du système.
Conditions préalables au lancement	Preuve manquante, responsable, échéance et conséquence en cas de non-respect de la condition.
Suivi	Indicateurs, version, exceptions, charge de supervision et seuils.
Mode dégradé et interruption	Service maintenu, signal, personne habilitée et délai maximal.
Recours et correction	Canal, responsable de la décision, délai, modification possible et propagation de la correction.
Solution de rechange maintenue et coût du non	Travail, service ou processus disponible si la délégation ne commence pas ou est interrompue.
Réexamen	Date ou événement déclenchant un réexamen anticipé ; repartir de la version précédente et montrer les éléments probants, le seuil et les changements.
Responsabilité	Nom, fonction, désaccord consigné, signature et date.